

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 septembre 2024

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Contrat de développement 2022-2024 entre la Ville et le département des Hauts-de-Seine - approbation de l'avenant n° 2

Rapporteur : Philippe Laurent

Par délibération du 16 décembre 2011, le Conseil départemental a approuvé le principe de la mise en œuvre de contrats de développement avec les communes qui souhaitent y souscrire.

Par délibération du 19 mai 2022, le conseil municipal a approuvé le contrat de développement entre le département des Hauts-de-Seine et la ville de Sceaux, pour la période 2022-2024, destiné à financer des actions de fonctionnement et des opérations d'investissement.

Par délibération du 27 juin 2024, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au CDDV ayant pour objet de redéployer les subventions d'investissement entre les projets de la halle des Blagis et de la crèche du 172 rue Houdan.

En parallèle, la réforme de la géographie prioritaire pour la période 2024-2030 a fait rentrer le quartier intercommunal des Blagis (situé sur les villes de Bagneux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses et Sceaux) dans la politique de la Ville. A ce titre, le CDDV doit ajuster les montants d'aide destinés à la politique de la ville dès l'exercice 2024 par le biais d'un avenant.

L'objet du présent avenant est donc d'intégrer une subvention de fonctionnement au titre de la politique de la Ville au bénéfice de Sceaux pour l'année 2024. Le montant de cette aide s'élève à 6 107 € pour 2024.

Conformément aux orientations décidées par le Département, la somme sera affectée à des actions municipales en matière de réussite éducative et d'insertion des publics en difficulté.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°2 au contrat de développement 2022-2024 entre le Département et la Ville, pour intégrer cette nouvelle aide de 6 107 €.